



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ALIMENTATION COUCHE-TARD A ÉMIS DES BILLETS DE PREMIER RANG
NON SUBORDONNÉS ET NON GARANTIS D'UN CAPITAL DE 750 MILLIONS €**

**LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE
TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS**

Laval, Québec, Canada – 6 mai 2016 – Alimentation Couche-Tard inc. (TSX : ATD.A et ATD.B) a annoncé aujourd'hui qu'elle a émis des billets de premier rang non garantis à 1,875 % venant à échéance en 2026 d'un capital de 750 millions €.

Les billets constituent des obligations non subordonnées et non garanties directes de Couche-Tard et sont de rang égal à toutes les autres obligations non subordonnées et non garanties en cours de Couche-Tard.

Couche-Tard a l'intention d'affecter le produit net estimé du placement, qui s'établit à environ 746,4 millions €, au remboursement d'une tranche des sommes impayées aux termes de ses facilités de crédit de premier rang et pour les besoins généraux de la Société.

Les billets ont été offerts en Europe conformément à une convention de souscription avec HSBC Bank plc, Mitsubishi UFJ Securities International plc, Coöperatieve Rabobank U.A. et Financière Banque Nationale inc., chacun agissant à titre de chefs de file, et Scotiabank Europe plc, SMBC Nikko Capital Markets Limited, Wells Fargo Securities International Limited et Valeurs mobilières Desjardins inc.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les billets aux États-Unis. Les billets n'ont pas été ni ne seront inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis, à moins qu'ils ne soient inscrits aux termes de la Loi de 1933 ou qu'ils ne fassent l'objet d'une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933.

À propos d'Alimentation Couche-Tard inc.

Couche-Tard est le chef de file de l'industrie canadienne du commerce de l'accommodation. Aux États-Unis, elle est la plus importante société en tant que chaîne de magasins d'accommodation indépendante en fonction du nombre de magasins exploités par la société (magasins corporatifs). En Europe, Couche-Tard est un chef de file du commerce de l'accommodation et de la vente de détail de carburant pour le transport routier dans les pays scandinaves et baltiques avec une présence significative en Pologne.

Au 31 janvier 2016, le réseau de Couche-Tard comptait 7 979 magasins d'accommodation en Amérique du Nord, dont 6 560 offraient du carburant. Son réseau nord-américain est constitué de 15 unités d'affaires,



dont 11 aux États-Unis, couvrant 41 États et quatre au Canada, couvrant les dix provinces. Environ 80 000 personnes œuvrent dans l'ensemble de son réseau de magasins et aux centres de services en Amérique du Nord.

En Europe, Couche-Tard exploite un vaste réseau de vente au détail en Scandinavie (Norvège, Suède et Danemark), en Pologne, dans les pays baltiques (Estonie, Lettonie et Lituanie) et en Russie. Au 31 janvier 2016, il comptait 2 218 stations-service, dont la majorité offrent du carburant pour le transport routier et des produits d'accommodation alors que certaines sont des stations-service automatisées vendant du carburant pour le transport routier seulement. Couche-Tard offre aussi d'autres produits tels que de l'énergie stationnaire, du carburant pour le secteur maritime et des produits chimiques. Couche-Tard exploite des terminaux clés et des dépôts de carburant dans six pays européens. En incluant les employés travaillant dans les stations franchisées portant la bannière Statoil, environ 19 000 personnes travaillent dans son réseau de détail européen, ses terminaux et ses centres de services. Depuis son acquisition de Topaz Energy Group Limited le 1er février 2016, Couche-Tard exploite également un réseau de magasins d'accommodation et de carburant comprenant 444 stations-service en Irlande ainsi que d'importantes opérations commerciales de vente de carburant avec plus de 30 dépôts et deux terminaux de carburant.

De plus, quelques 1 500 magasins sont exploités par des opérateurs indépendants sous la marque Circle K dans 13 autres pays et régions à l'international (Chine, Costa Rica, Égypte, Émirats arabes unis, Guam, Honduras, Hong Kong, Indonésie, Macao, Malaisie, Mexique, Philippines et Vietnam).

On trouvera plus de renseignements sur Alimentation Couche-Tard inc. au <http://corpo.couche-tard.com>.

Personnes-ressource :

Relations investisseurs :

Claude Tessier, Chef de la direction financière

Tél : (450) 662-6632 poste 4607

relations.investisseurs@couche-tard.com

Relations médias:

Karen Romer, Directrice, communications globales

Tél: (514) 603- 4505 / +47 950 74 950

Karen.Romer@couche-tard.com

Déclarations prospectives

Les déclarations contenues dans ce communiqué, qui décrivent les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prédictions de Couche-Tard peuvent constituer des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, et notamment au futur, tels que « prévoir », « évaluer », « estimer », « croire », « s'attendre à », ainsi que d'autres expressions apparentées. Couche-Tard tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Parmi les facteurs importants pouvant entraîner une différence considérable entre les résultats réels de Couche-Tard et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives, mentionnons les effets de l'intégration d'entreprises acquises et la capacité de concrétiser les synergies projetées, les fluctuations des marges sur les ventes d'essence, la concurrence dans les secteurs de l'accommodation et du carburant, les variations de taux de change, ainsi que d'autres risques décrits en détail de temps à autre dans



les documents déposés par Couche-Tard auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Enfin, l'information prospective contenue dans ce communiqué est basée sur l'information disponible à la date du communiqué.